



FL@SH CFE-CGC APRR

en ligne sur www.cgcaprr.fr



Confédération française de l'encadrement CGC

Signature chez APRR d'un A.E. sur la Prévention du STRESS et des risques PSYCHOSOCIAUX

Après plusieurs mois de réflexion et de réunions de négociation, 7 Organisations Syndicales (sauf SUD) ont signé un Accord d'Entreprise largement majoritaire (80.7%) relatif à la Prévention du Stress et des Risques Psychosociaux.

Cet accord d'entreprise traite :

- De la définition d'un état de stress au travail, de ses manifestations et des facteurs générateurs,
- Des indicateurs à mettre en place pour mesurer les facteurs de risque :
 - o indicateurs de santé et de sécurité,
 - o indicateurs sociaux,
 - o indicateurs mesurant la perception de la qualité du travail, des conditions de travail et de motivation,
- Des structures d'analyse et d'études des phénomènes collectifs de stress au travail au sein de l'entreprise : les commissions « qualité de vie au travail », créées au sein de chaque établissement.
Leur rôle : étudier les situations collectives de stress et proposer des mesures pour les réduire.
- Des mesures de sensibilisation et de formation de l'encadrement sur les questions de stress au travail pour gérer et prévenir les risques psychosociaux.

Cet accord d'entreprise, signé pour une durée déterminée de 3 ans, même s'il n'est pas parfait et n'a pas repris toutes les suggestions proposées par la CFE-CGC (en ligne sur notre site) est un consensus qui permettra à APRR d'avancer durablement sur ces questions importantes de STRESS et de Risques Psychosociaux. Il permettra d'améliorer le management des salariés APRR avec une Direction et un management sensibilisé qui sera formé à la prévention et à la détection de ces risques ; il verra ainsi son personnel d'une autre manière.

La CFE-CGC, qui avait réalisé un sondage sur le Stress en MAI 2009 participera activement à la mise en œuvre concrète des dispositions de cet A.E., aux commissions sur le Stress. Ses représentants, dont certains ont déjà suivis des stages santé mentale au travail, s'appuieront sur les résultats du sondage 2009 pour faire étudier en priorité les sites où des problèmes de stress au sens large sont apparus.

Le Délégué Syndical Central
B.AVERSENQ

PROPOSITIONS CFE-CGC sur projet AE risques psycho sociaux envoyées à la DG-DRH le 23-03-2010

II-1 indicateurs de santé

Indicateurs à fournir en global, puis détaillés par site Direction, DR et district pour une analyse fine,

II-2 : indicateurs sociaux (dernière ligne)

Les indicateurs sociaux sont **au minimum** les suivants (possibilité d'en rajouter ultérieurement, voir rôle de la commission)

II-3: indicateurs mesurant la perception ...

Le questionnaire doit être établi par un organisme extérieur, on ne peut pas faire valider le questionnaire par les 40 médecins (environ) qui couvrent le réseau APRR ; prévoir de le soumettre pour avis au corps des médecins,

III-1 composition des commissions :

- La commission a un rôle de propositions ; aussi, ce n'est pas logique d'avoir le chef d'établissement dans le groupe (juge e t parti) ; nous proposons que ce soit un représentant du chef d'établissement»
- pour les OS prévoir un représentant par OS, par forcément le DSE,

Réunion des commissions :

Une fois par an c'est insuffisant, prévoir 3 à 4/U an au départ puis au minimum 2U/an en période de croisière si on veut réellement avoir des résultats,

III-2 attributions des commissions :

- Les commissions pourront proposer d'ajouter des indicateurs si le besoin s'en ressent,
- Préconisations pour réduire les situations de stress au travail ;
 - « amélioration des relations verticales et horizontales entre les salariés,

Rapport : rajouter le Service Prévention et Santé APRR comme destinataire du rapport

NB : il est impératif que les membres de la commissions pour qu'ils soient efficaces soient formés aux méthodologies d'approches des risques psychosociaux et aient la connaissance du cadre règlementaire.

La CFE-CGC APRR